

CATALOGUE FORMATION 2025

PRÉVENTION SÛRETÉ TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE
ASSERMENTATION JUDICIAIRE

LE CYCLE ANNUEL PRÉVENTION SÛRETÉ TRANQUILLITÉ RÉSIDENITIELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

Les fondamentaux de la sûreté & la boîte à outils du bailleur social

Les partenariats Bailleurs – Police – Justice – Collectivités

La sûreté dans les opérations de construction & de réhabilitation

La protection des personnels et des locaux contre les violences

La vidéosurveillance résidentielle

Les dispositifs de présence humaine adaptés aux sites sensibles

La prévention sociale & les situations de fragilités

Le plan stratégique de sûreté à l'échelle de l'organisme

L'ASSERMENTATION JUDICIAIRE DES GARDES PARTICULIERS

La conduite de projet

La formation réglementaire

Module cas pratiques

LES FORMATIONS SUR-MESURE EN INTRA

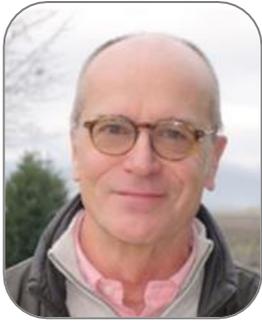
L'ACCOMPAGNEMENT, NOTRE MÉTIER DEPUIS 20 ANS

SUR&TIS anime depuis près de 20 ans un cycle de formation de référence, au profit d'organismes d'habitat social présents sur tout le territoire français.

Depuis août 2021, SUR&TIS est un organisme de formation certifié QUALIOPF, pour la qualité des actions de formation professionnelle, en application de la loi du 5 septembre 2018 et du décret du 6 juin 2019.

Les contenus des formations proposées par SUR&TIS sont largement fondés sur des analyses de terrain issues de missions de conseil et d'ingénierie auprès des bailleurs et de la diversité des profils et expertises des intervenants-formateurs.





« Chaque année, c'est une riche expérience d'accueillir une diversité de professionnel(le)s du monde HLM, intéressé(e)s, impacté(e)s, préoccupé(e)s par la pression croissante des incivilités, de l'insécurité sur les équipes, sur les patrimoines, sur la qualité de vie des locataires. Notre cycle annuel de formation voit ses contenus renouvelés régulièrement, pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, les bonnes pratiques, les innovations technologiques.

Au plan de sa conception et de ses valeurs, la formation est fondée sur une approche globale de la sûreté articulant les dimensions de prévention sociale, de prévention situationnelle, de protection des personnels, de partenariats et de mieux-vivre ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce « catalogue » et j'espère avoir le plaisir de partager avec vous les nombreuses problématiques et solutions présentes dans la formation SUR&TIS. »

Eric Chalumeau, Président de Sur&tis

98% des participants au cycle annuel 2023 sont satisfaits ou très satisfaits

CYCLE ANNUEL PRÉVENTION SÛRETÉ TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

Publics concernés : les cadres dirigeants, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les chargés de missions sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les responsables et collaborateurs maîtrise d'ouvrage, réhabilitation, patrimoine et travaux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs.

Méthodes pédagogiques : les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

100% en distanciel.

8 sessions de 2 jours chacune et 8 thématiques pour couvrir le champ de la stratégie de tranquillité résidentielle et de cohésion sociale du bailleur.

LES FONDAMENTAUX DE LA SÛRETÉ & LA BOÎTE À OUTILS DU BAILLEUR SOCIAL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un premier module qui fera un état des lieux actualisé des obligations et moyens d'action du bailleur pour assurer la tranquillité résidentielle sur son patrimoine.



PRÉREQUIS : Aucun



Comprendre les responsabilités du bailleur en matière de tranquillité-sûreté
Connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social

Savoir utiliser au mieux l'arsenal juridique et les procédures pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle

Être en mesure de construire une stratégie de résiliation de bail pour troubles



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
Connaissance des différents régimes juridiques régissant l'environnement de travail et le patrimoine sous la surveillance du bailleur
Compréhension des différentes normes (juridiques, internes) en matière de tranquillité résidentielle.

5 février 2025 - 9h30 – 17h30

Point sur l'actualité en matière de sécurité-sûreté.

Le cadre juridique et pratique des obligations et responsabilités de sûreté et/ou de tranquillité du bailleur social : les définitions, les limites de compétence du bailleur

Le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité : les procédures de traitement des incivilités et d'expulsion locative pour troubles.

6 février 2025 - 9h00 – 17h00

Les applications concrètes du droit en matière de : troubles de voisinage, bruit, déchets, divagation d'animaux, squats, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement.

La stratégie de résiliation du bail pour troubles : la transmission d'informations utiles par le Parquet et la Police, l'organisation interne du bailleur pour être plus efficace, les étapes et obstacles à franchir.



Eric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

Brahim Terki, ex-directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques d'AB Habitat et formateur au CNFPT.

5 & 6 mars 2025
en distanciel

LES PARTENARIATS BAILLEURS – POLICE – JUSTICE – COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un deuxième module permettant de décrypter le fonctionnement des institutions, pour rendre plus efficaces les coopérations avec la Police, la Justice et les Collectivités.



PRÉREQUIS : Aucun



Comprendre l'organisation et le fonctionnement des différents partenaires institutionnels.

Savoir installer de bonnes relations avec la Police, la Justice, les Collectivités et ainsi favoriser l'échange d'informations sensibles.

Savoir mettre en place de bonnes pratiques pour : le dépôt de plainte, les signalements en situation d'urgence, le retour d'informations de la part de la Justice.



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :

Connaissance opérationnelle des différents partenaires et de leurs zones de compétence,

Maîtrise et adaptation des canaux de communication avec les partenaires institutionnels.

5 mars 2025 - 9h30 – 17h30

6 mars 2025 - 9h00 – 17h00

Les fondamentaux à connaître pour construire le partenariat local :
le fonctionnement de la police et de la justice au niveau territorial,
le rôle du Maire en matière de police, les champs de compétence de la sécurité.

Le partenariat opérationnel Police-Bailleur : les 12 conseils à mettre en œuvre pour un partenariat efficace et durable.
Construire une relation claire et efficace avec la justice : organisation et fonctionnement de la Justice, outils de l'action judiciaire et engagements réciproques.

Le partenariat avec les Mairies : action et représentation des bailleurs dans les instances du CLSPD, circulation des informations sensibles et « secret partagé » : ce que peuvent faire les bailleurs, l'intérêt d'une bonne coopération avec la police municipale.

Le partenariat à l'épreuve du terrain : retour sur l'expérience de Lille Métropole Habitat (LMH) : organisation tranquillité-médiation de LMH. Positionnement du référent tranquillité-médiation, outils de mesure, de suivi et de communication. Expériences « qui marchent » avec la Police et la Justice. Focus sur les actions contre les trafics de stupéfiants.



Eric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

François Dreux, Responsable de Pôle Expert – Sûreté - Vilogia

Gilbert Flam, magistrat réserviste, en charge des politiques publiques partenariales.

2 & 3 avril 2025
en distanciel

LA SÉCURITÉ DANS LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION & DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un troisième module, qui aborde l'ensemble des attributions et capacités des bailleurs sociaux en matière de sécurité durant les phases de construction ou de réhabilitation de leurs patrimoines



PRÉREQUIS : Aucun



Comprendre le concept de prévention situationnelle.

Maîtriser les obligations réglementaires du bailleur - maître d'ouvrage et les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP)

Fermer ou ouvrir ? Être capable de juger de l'opportunité de la résidentialisation. Savoir appliquer aux opérations un cahier des charges-type de sûreté.



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :

Comprendre les notions de périmétrie et de volumétrie, maîtrise du régime juridique et des modalités d'application des ESSP.

Valorisation de la sécurité dans les opérations de réhabilitation. Savoir appréhender les situations complexes.

2 avril 2025 - 9h30 – 17h30

3 avril 2025 - 9h00 – 17h00

Le concept de prévention situationnelle et son application sur le terrain : fondements criminologiques, principes d'application à retenir et à mettre en place.

La réglementation des ESSP en matière de rénovation urbaine : démarche ESSP, partenariat avec les référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie nationales, opérations de renouvellement urbain.

L'urbaniste et l'architecte face à la démarche sûreté : la place de la sûreté dans les appels d'offres d'études urbaines et de maîtrise d'œuvre lancés par les bailleurs, la sensibilité de l'architecte aux problématiques de sûreté.

Etudes de cas : les attentes des bailleurs commanditaires. La méthode suivie pour évaluer les risques et analyser le projet. La sûreté situationnelle comme élément de la stratégie urbaine.

La nécessité pour le bailleur de disposer d'un cahier des charges sûreté type. Les aménagements des abords : cheminements espaces verts, aires de jeux et de stationnement. La végétation, le mobilier urbain ; la lumière et l'éclairage. Les parties communes : halls, ascenseurs, escaliers, accès aux toitures, locaux ordures ménagères, caves ; les parkings : taille et configuration, accès véhicules et piétons...



Eric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

Séverine Thiry, consultante Habitat – SUR&TIS.

14 & 15 mai 2025
en distanciel

LA PROTECTION DES PERSONNELS ET DES LOCAUX CONTRE LES VIOLENCES

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un quatrième séminaire, axé autour de la protection des agents des OLS et de leurs lieux de travail.



PRÉREQUIS : Aucun



Maîtriser la prévention comportementale pour affronter les situations conflictuelles et savoir prendre en charge des salariés victimes de violences.

Connaitre les obligations juridiques de l'organisme en tant qu'employeur & savoir bien protéger les locaux professionnels.

Être capable de mettre en place un schéma directeur de protection et de prévention.



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
Connaissance des possibilités d'aménagements des locaux en matière de sécurité du personnel. La mobilisation des ressources personnelles pour faire face des situations dégradées. La gestion des équipes et de leurs plannings.

14 mai 2025 - 9h30 – 17h30

15 mai 2025 - 9h00 – 17h00

Le cadre général d'intervention pour la prévention des violences externes : La notion de violences externes et la mesure du phénomène, les caractéristiques des violences externes et les principaux facteurs de risque. La prévention individuelle par la maîtrise de soi et la sûreté comportementale.

Les grands principes de sûreté à respecter selon les types de locaux.

Les mesures spécifiques à prendre sur les points sensibles.

La protection des travailleurs isolés.

Les outils d'analyse pour les sites sensibles et plan de recommandations.

Retour d'expérience : définition et mise en œuvre d'une stratégie globale par l'organisme.

1 - la prévention primaire : consignes, organisation du travail et accompagnement sur les sites à risque. Circuit et outils de signalement des faits et des situations. Process de recrutement, formation, intégration.

2 – la prévention secondaire : gestion sur le terrain des situations d'agression. Accompagnement juridique, psychologique et RH de la victime.

3 - la prévention tertiaire : la communication interne et le dialogue avec les IRP ; la communication « grand public ».



Eric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

Nicolas Gleizal, directeur général de SUR&TIS.

François Dreux, Responsable de Pôle Expert – Sûreté - Vilogia

LA VIDÉOSURVEILLANCE RÉSIDENIELLE

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un cinquième module axé autour de la vidéosurveillance résidentielle, les enjeux de la gestion et l'exploitation des images.



PRÉREQUIS : Aucun



Être capable de définir une doctrine claire en matière de sécurisation du patrimoine

Connaitre et appliquer le cadre juridique et déontologique de la vidéosurveillance
Savoir exploiter les images de vidéosurveillance
Savoir mettre en œuvre la vidéosurveillance.



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
La procédure juridique RGPD appliquée à la vidéosurveillance résidentielle, le cahier des charges de la surveillance résidentielle et l'arbitrage des besoins dans la mise en œuvre de la vidéosurveillance résidentielle.

18 juin 2025 - 9h30 – 17h30

19 juin 2025 - 9h00 – 17h00

Définir une doctrine claire en matière de sécurisation du patrimoine et afficher les priorités : la protection des immeubles et les espaces adjacents
Contrôler les accès & surveiller les points stratégiques.
Le cadre juridique et déontologique pour la mise en œuvre des dispositifs de vidéosurveillance – vidéo protection : le droit applicable à la diversité des situations, la procédure juridique RGPD appliquée aux technologies de sûreté. Le nouveau cadre juridique relatif au renvoi d'images vers les autorités de police.

La mise en œuvre opérationnelle de la vidéosurveillance sur les patrimoines : étapes du projet et écueils à éviter, points-clés du cahier des charges d'installation, différents systèmes d'exploitation d'images, évolutions liées à l'intelligence artificielle. les coûts d'installation et de fonctionnement, les modes de financement. Les enjeux autour de la sécurisation des chantiers de construction, de réhabilitation, état des lieux sur l'insécurité concernant les chantiers, les responsabilités entre le maître d'ouvrage et les prestataires, la stratégie à mettre en place : les partenariats, les clauses à insérer dans les cahiers des charges, le suivi des opérations.



Eric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
Nicolas Gleizal, directeur général de SUR&TIS.
Rémi Fargette, consultant SUR&TIS REGIONS.

8 & 9 octobre 2025
en distanciel

LES DISPOSITIFS DE PRÉSENCE HUMAINE ADAPTÉS AUX SITES SENSIBLES

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose d'aborder, au cours d'un sixième module abordant les ressources humaines : équipes de proximité, médiateurs, agents de sécurité privée et personnels assermentés.



PRÉREQUIS : Aucun



Connaître les innovations en matière de présence, de proximité et de prévention. Maîtriser la mutualisation inter-bailleurs et les collectivités territoriales. Connaître et savoir utiliser le cadre juridique de l'assermentation judiciaire de certains personnels



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
L'analyse des besoins et les situations nécessitant une action particulière, les diverses réponses possibles.
La gestion d'un projet d'assermentation : étude d'opportunité, démarches administratives, formation et prérogatives.

8 octobre 2025 - 9h30 – 17h30

9 octobre 2025 - 9h00 – 17h00

Le rôle et le management des équipes de terrain : implication des responsables territoriaux et management des équipes de proximité, comportement des personnels face aux situations à risque, recrutements et profils des gardiens en sites sensibles.

Une présence humaine « augmentée » par l'assermentation judiciaire de certains personnels : présentation du cadre juridique, des questions à se poser en matière d'opportunité et de faisabilité, retour d'expérience.

Le recours aux médiateurs : besoins et modalités, le cahier des charges type, médiation interne, externalisée ou partagée : étude de cas.

Le recours à la sécurité privée : cadre légal et réglementaire, le recours à une prestation privée de sécurité humaine, dispositifs de présence en soirée-nuit : médiation ou sécurité privée ?

La mutualisation inter bailleurs : les différentes modalités : GIE, GIP, groupements de commande.

Retour d'expérience : le dispositif innovant des équipes mobiles de tranquillité résidentielle mis en œuvre par Immobilière 3F.



Éric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

Régis Montigny, Directeur sûreté et tranquillité résidentielle Immobilière 3F

David Kauffer, Chargé de mission tranquillité résidentielle Deux Fleuves Loire Habitat 11

LA PRÉVENTION SOCIALE & LES SITUATIONS DE FRAGILITÉS

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un septième module axé autour de la problématique de la prise en charge des situations sociales vulnérables auxquelles sont confrontés les organismes d'habitat social.



PRÉREQUIS : Aucun



Savoir articuler le développement social urbain (DSU) avec la stratégie de tranquillité résidentielle.

Connaître les conduites à tenir et les partenariats possibles en matière de problèmes de santé mentale.

Maîtriser l'application des principes de laïcité aux situations concrètes rencontrées dans l'habitat social, et faire face aux risques liés à la radicalisation.



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :

Les contextes sociaux dégradés au niveau local et l'appui sur le DSU. La gestion comportementale et administrative des cas difficiles liés à la santé mentale, la mobilisation de ressources pour faire face au risque de radicalisation..

18 novembre 2025 - 9h30 – 17h30

19 novembre 2025 - 9h00 – 17h00

Le bailleur, acteur de la prévention sociale :
délimitation de son rôle et de ses compétences,
évolution de la fonction de développement socio-urbain (DSU), les relations avec les autres acteurs de prévention, la circulation des informations sensibles.

Gérer, en pratique les principes de laïcité : état des lieux des principes de laïcité : évolution de la législation et de la jurisprudence ; prévenir et gérer concrètement les risques d'atteinte à la laïcité, le rôle des organismes dans la prévention de la radicalisation.

La complémentarité entre la stratégie DSU et la stratégie tranquillité résidentielle : retour d'expérience de l'APES.

Retour d'expérience d'Actis : le cadre d'intervention de l'organisme et ses limites.

La santé mentale et le logement : troubles du comportement et troubles locatifs, mise en place d'un partenariat global santé mentale et logement.

Les actions partenariales de cohésion sociale sur des secteurs cibles du bailleur
Les expérimentations sociales : chantiers internationaux, éco-médiation, accompagnement des aînés.

La particularité des situations d'absence manifeste d'hygiène (Syndrome de Diogène, de Noé)



Éric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

Tania Vieillot Etzol, responsable prévention, tranquillité et médiation – ACTIS.

Afid Zaoui, Référent Tranquillité pour AB Habitat

LE PLAN STRATÉGIQUE DE SÛRETÉ À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISME

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un huitième et dernier module reprenant l'ensemble des exigences attendues en matière de tranquillité résidentielle, afin de pouvoir concevoir et mettre en œuvre un plan stratégique.



PRÉREQUIS : Aucun



Maîtriser les missions et le positionnement du responsable Sûreté - tranquillité résidentielle.

Savoir élaborer un plan d'action tranquillité et en organiser le pilotage territorial et partenarial.

Connaître les leviers pour mobiliser les locataires comme acteurs de la tranquillité résidentielle



En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :

La structure du plan de tranquillité résidentielle.

La gestion et l'administration de la fonction tranquillité résidentielle au sein de l'organisme

10 décembre 2025 - 9h30 – 17h30

11 décembre 2025 - 9h00 – 17h00

Le rôle et la stratégie de la direction générale de l'organisme.

Les fonctions et le positionnement du responsable sûreté-tranquillité résidentielle.

La nécessaire articulation opérationnelle entre la gestion territoriale de proximité et le pôle sûreté.

La mobilisation des locataires et ses limites.

L'élaboration et les composantes du plan stratégique de sûreté-tranquillité

Retour d'expérience : la stratégie et l'organisation relatives à la sûreté et à la tranquillité résidentielle de le positionnement de la direction générale sur la thématique, l'organisation et les procédures internes : gestion des troubles, protection et accompagnement des personnels victimes, les relations avec les équipes de proximité, les partenariats avec la police, la justice et les collectivités territoriales, les moyens humains et techniques au service de la tranquillité résidentielle, l'intégration de la prévention situationnelle dans les programmes de réhabilitation et de construction.



Éric Chalumeau, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

Brahim Terki, ex-directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques d'AB Habitat et formateur au CNFPT.

CYCLE DE FORMATION ASSERMENTATION JUDICIAIRE DES GARDES PARTICULIERS

Publics concernés : les cadres dirigeants, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les chargés de missions sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les responsables et collaborateurs maîtrise d'ouvrage, réhabilitation, patrimoine et travaux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs, les gardiens d'immeuble ou de copropriétés.

Méthodes pédagogiques : les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

En distanciel.

3 modules : la conduite de projet, la formation réglementaire et la formation complémentaire – cas pratiques.

En 2023, 100% des participants ont été assermentés

LA CONDUITE DU PROJET ASSERMENTATION

L'organisme doit-il s'engager ou non dans la démarche d'assermentation ? Si oui, selon quelle méthode et quelles étapes ?



PRÉREQUIS : Aucun

Bien comprendre les fondements, enjeux et champ d'application de l'assermentation ;



Tirer les enseignements des premiers retours d'expériences ;

Être en mesure de communiquer (au CA, au CSE, aux salariés) sur les questions sensibles qui se posent (exposition aux risques, impact sur les fiches de poste ; volontariat, compétences et profils requis) ;

Appréhender les étapes les prérequis du projet : l'organisation en interne, les territoires d'application, la relation Justice-Police-Préfecture.



En fin de session, un QCM viendra valider les connaissances acquises par les participants



Public : Managers du public à assermenter : Direction RH et formation, direction de proximité, gestion locative, responsables tranquillité – résidentielle...



Durée : 3 heures

Tarifs : 260€ HT
312 € TTC

28 & 29 janvier
14 & 15 octobre
en distanciel

LA FORMATION RÉGLEMENTAIRE

Cette formation est obligatoire pour obtenir l'agrément préfectoral. Son contenu est réglementé par un arrêté interministériel.



PRÉREQUIS : Aucun



Un contenu juridique, assez théorique que SUR&TIS adapte aux réalités de l'environnement habitat collectif.
Un contrôle de connaissances pour la délivrance du certificat de formation, pièce constitutive du dossier de demande d'agrément individuel.



En fin de session, un QCM viendra valider les connaissances acquises par les participants



Public : le personnel candidat à l'assermentation



Durée : 10 heures soit 1 jour et demi

Tarifs : 780€ HT
936 € TTC

28 & 29 janvier
14 & 15 octobre
en distanciel

LE MODULE COMPLÉMENTAIRE PRATIQUE & OPÉRATIONNEL

Le module complémentaire permet de s'initier à la rédaction de procès-verbaux sur la base de cas pratiques



PRÉREQUIS : Avoir suivi la formation réglementaire



Module conçu sur la base d'exercices pratiques, à suivre idéalement dans les 6 à 8 mois qui suivent la formation réglementaire (période de délais administratifs de la procédure d'agrément et de prestation de serment.)

Apprentissage concret pour la rédaction des procès-verbaux dans les situations-types le plus fréquemment rencontrées.

Moment d'échanges et de questions – réponses afin de gagner en assurance et pouvoir mener à bien ses nouvelles fonctions.



Tout au long de la session, des cas pratiques et mises en situation permettent d'évaluer le niveau de connaissance acquis par le participant.



Public : Le personnel ayant reçu son agrément



Durée : 7 heures soit un jour.

Tarifs : 520 € HT
624 € TTC

LES FORMATIONS SUR MESURE EN INTRA

Ces formations répondent à une demande spécifique d'un organisme de logement social, visant à améliorer les compétences de certains personnels.

Elles peuvent découler de besoins bien établis et identifiés, par exemple à travers les entretiens annuels d'évaluation.

Elles peuvent également répondre à des besoins émergents, tels que la gestion de situations nouvelles.

Les sessions en intra peuvent être destinées à différents groupes professionnels autour d'une problématique commune :

- Membres du comité de direction (CoDir)
- Groupes multi-métiers
- Groupes homogènes en termes de postes et de profils

Les contenus de ces formations sont co-construits avec les services RH et formation de l'organisme.

N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter davantage et établir un devis personnalisé :
formation@suretis.com ou téléphone : 06 20 69 10 56.

BULLETIN D'INSCRIPTION EN FORMATION 2025

Inscription possible jusqu'à 8 jours avant la date de démarrage de la session - Un bulletin par participant

- La boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle. **5 & 6 février en visio**
- Être plus performant dans les partenariats Bailleurs – Police – Justice – Collectivités . **5 & 6 mars en visio**
- La prévention situationnelle dans les opérations de construction et réhabilitations. **2 & 3 avril en visio**
- Protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes. **14 & 15 mai en visio**
- La vidéosurveillance résidentielle : les nouveaux enjeux de gestion et d'exploitation des images. **18 & 19 juin en visio**
- Adapter aux sites difficiles les dispositifs de présence humaine : proximité, médiateurs, agents de sécurité privée, personnels assermentés. **8 & 9 octobre en visio**
- Prévention sociale et mieux vivre ensemble face aux situations de fragilité. **18 & 19 novembre en visio**
- Concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité à l'échelle de l'organisme. **10 & 11 décembre en présentiel à Paris**

MONTANT PAR SESSION (tarif dégressif)*

1 session	2 sessions ou +	Cycle complet : 8 sessions
1320€ HT – 1584€ TTC	1240€ HT – 1448€ TTC	1120€ HT – 1344€ TTC

Participant : Madame Monsieur

NOM : _____ PRENOM : _____

PORTABLE : _____ MAIL : _____

FONCTION : _____ ORGANISME : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

SIRET : _____ N° ENGAGEMENT CHORUS : _____

CONSIGNES DE FACTURATION : _____

- Je souhaite être contacté par le référent handicap SUR&TIS afin de lui faire part d'une situation nécessitant une adaptation

NOM DU RESPONSABLE FORMATION : _____

MAIL : _____@_____

- J'accepte l'utilisation de mes coordonnées par SUR&TIS dans le cadre du traitement de mon inscription ²

DATE, SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE :

(*) le montant par formation est identique en présentiel et en distanciel. En présentiel, le déjeuner est offert. Se référer aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet www.suretis.com
Contact : formation@suretis.com Tél : 01 84 17 38

(2) Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique & libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS : contact@suretis.com

BULLETIN D'INSCRIPTION EN FORMATION 2025

Inscription possible jusqu'à 8 jours avant la date de démarrage de la session - Un bulletin par participant

- La conduite de projet assermentation du 14 janvier
- La formation réglementaire des 28 et 29 janvier
- La formation complémentaire du 24 juin
- La conduite de projet assermentation du 16 septembre
- La formation réglementaire des 14 & 15 octobre
- La formation complémentaire du 25 novembre

MONTANT PAR SESSION (tarif dégressif)*

Conduite de projet	Formation Réglementaire	Formation complémentaire
260 € HT – 312 € TTC	780 € HT – 936 € TTC	520 € HT – 624 € TTC

Participant : Madame Monsieur

NOM : _____ PRENOM : _____

PORTABLE : _____ MAIL : _____

FONCTION : _____ ORGANISME : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

SIRET : _____ N° ENGAGEMENT CHORUS : _____

CONSIGNES DE FACTURATION : _____

- Je souhaite être contacté par le référent handicap SUR&TIS afin de lui faire part d'une situation nécessitant une adaptation

NOM DU RESPONSABLE FORMATION : _____

MAIL : _____@_____

- J'accepte l'utilisation de mes coordonnées par SUR&TIS dans le cadre du traitement de mon inscription²

DATE, SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE :

(*) le montant par formation est identique en présentiel et en distanciel. En présentiel, le déjeuner est offert. Se référer aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet www.suretis.com

Contact : formation@suretis.com Tél : 01 84 17 38

(2) Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique & libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS : contact@suretis.com